



# Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMEDIATE

## **INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM CONFIRME PLUSIEURS ENTENTES DE DEVELOPPEMENT AVEC HYDRO-QUEBEC ET DES COMPAGNIES MINIERES DE LA COTE-NORD**

**Uashat-le 22 mars 2011** – Le Chef Georges-Ernest Grégoire est heureux d’annoncer au nom d’Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam (ITUM) la conclusion d’ententes de répercussions et avantages pour les Uashaunnuat.

D’abord, le Chef tient à souligner que les négociations portant sur une entente finale avec Hydro-Québec se sont terminées vendredi dernier. Rappelons que cette entente visait le règlement de litiges judiciaires avec la Société d’État portant sur le projet hydroélectrique de La Romaine ainsi que des lignes de transmissions traversant le territoire traditionnel des Uashaunnuat.

Les membres de la communauté pourront s’exprimer sur le projet d’entente avec Hydro-Québec par un vote de ratification dans les prochaines semaines

Avec les multiples engagements confirmés par Hydro-Québec, les Innus de Uashat Mak Mani-utenam donnent leur consentement pour des installations hydroélectriques se trouvant sur leur territoire traditionnel à l’exception des ouvrages de la Baie-James et de Churchill Falls au Labrador. C’est une réparation générale pour les développements passés.

Entretemps, le Chef Grégoire a confirmé la poursuite des négociations avec le Gouvernement du Québec portant sur les grands projets de développement économique en territoire innu. « C’est dans un esprit de respect mutuel avec le Québec que nous poursuivons nos négociations. Nous allons continuer de prôner un dialogue visant la conciliation des droits des Uashaunnuat avec les intérêts des grands partenaires du développement économique de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec. Notre objectif est de conclure des ententes sur les répercussions et les avantages entre ITUM et les compagnies et multinationales ayant des projets de développement relatifs aux ressources naturelles situées sur les terres traditionnelles des Innus.» a commenté le Chef Grégoire.

Sur un autre front, ITUM annonce également le paraphe d’une entente finale avec la compagnie minière Labrador Iron Mines ainsi que la signature d’une entente de principe avec Tata Steel Minerals Canada, deux projets qui portent sur le développement de projets miniers situés sur les terres traditionnelles des Uashaunnuat. Les ententes finales de répercussions et avantages avec LIM et « Tata Steel/New Millennium » seront également soumises à un vote de ratification auprès de la population innue de Uashat Mak Mani-Utenam.

Les ententes avec les compagnies minières contiendront également, en plus des mesures normatives portant sur l'environnement et le développement socio-économique et culturel, des engagements financiers importants de même que des conditions économiques avantageuses pour les Uashaunnuat, autant sur le volet de la formation, de l'emploi et des opportunités d'affaires.

Pour le Chef Grégoire et son Conseil, cela constitue la mise en œuvre de la vision innue d'un Plan Nord Innu qui repose sur les principes fondamentaux de développement suivants :

- Les Innus ont le droit de définir et d'établir des priorités et des stratégies pour la mise en valeur et l'utilisation de leurs terres, leurs ressources ou territoires traditionnels.
- Autant les promoteurs industriels que les Gouvernements doivent obtenir le consentement des Uashaunnuat avant l'approbation de tout projet ayant des incidences sur leurs terres et leurs ressources, notamment en ce qui concerne la mise en valeur, l'utilisation ou l'exploitation des ressources minérales, hydroélectriques ou autres.
- Pour l'avenir, des ententes de répercussions et avantages entre ITUM et les promoteurs devront prévoir des mécanismes efficaces visant à assurer une réparation juste et équitable pour toute activité de développement, et des mesures adéquates doivent être prises pour en atténuer les effets néfastes sur les plans environnemental, économique, social, culturel ou spirituel.

« Cette vision innue d'un Plan Nord Innu assurera la protection des droits et des intérêts des Innus sur leurs terres et leurs ressources tout en prenant les mesures et les actions nécessaires pour mettre en œuvre une stratégie collective de développement des Uashaunnuat visant l'amélioration de leurs conditions socio-économiques et le renforcement politique de leurs institutions.» a conclu le Chef Georges-Ernest Grégoire.

-30-

**Source :**

Kateri C. Jourdain  
Directrice aux Affaires publiques et Communications  
Tel : 418 961-8586